



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers

Elus :

23

Sous la Présidence de M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Conseillers

en fonction :

23

Conseillers

Présents :

19

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, M. JEHL Pascal, Mme CROVISIER Catherine, M. UHL Christophe, Mme LUTHRINGER Sandra, adjoints

Monsieur APELL Gérald - Madame DELAMESIERE Anaïs - Madame EHRHART Elisabeth - Madame HEIM Yvette – Monsieur KNOBLOCH Loic - Monsieur KOPP Eric – Madame REINBLLOT Perrine – Madame ROSER Sarah - Madame SCHMITT Manon - Madame SCHREIBER –VIOLAIN Marie - Monsieur STOECKEL Joël - Monsieur STUMPF Pascal – Madame THOMANN - BELDAME Sabrina

ETAIENT ABSENTS :

M. Rémy HEIM donne procuration à Mme Manon SCHMITT

Mme Katia SUHR EHRHART donne procuration à Mme Sabrina THOMANN - BELDAME

M. Mattéo GUYON donne procuration à Sarah ROSER

M. Claude Heinrich donne procuration à Pascal JEHL

5. FINANCES

5.4 Décision modificative CCAS

Le mandat 3/2026 de 84€ a été pris en charge sur le budget de référence en Mars 2026.

Cependant, suite à la prise en charge du Budget primitif, ce mandat génère un dépassement de crédits.

Afin de régulariser la situation il convient de prendre une décision modificative (DM) :

Chapitre 011	Chapitre 012	<div>Accusé de réception en préfecture 67-216701961-20260922-4-DE Date de télétransmission : 09/10/2026 Date de réception préfecture : 09/10/2026</div>
Article 623	Article 645	
- 100	+100	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE



- **VALIDE** la décision modificative suivante.

Certifié conforme au registre

Hilsenheim, le 23/09/2026
Le Maire, Jean-Marc STEYDLI



La secrétaire de séance
Mme Yvette HEIM



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-4-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026